

SVFA
Schweizerische Vereinigung
der Fischereiaufseher

ASGP
Association Suisse
des Gardes-pêche

ASGP
Associazione Svizzera
dei Guardapesca

Berufsprüfung 2023 / examen professionnel 2023 / esame professionale 2023

Partie 3 Entretiens

Poste A : Surveillance et amélioration des habitats aquatiques

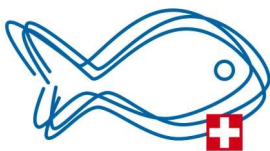
Documents d'examen à destination des experts

Contenu :

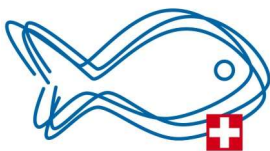
Description du poste

Documents joints :

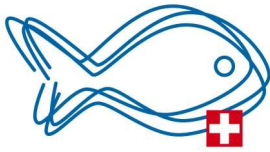
- Photo 1
- Photo 2



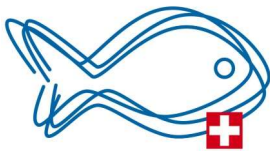
Variante A1.1 (question d'exercice)	
Sujet : Surveillance et amélioration des habitats aquatiques	
Compétences opérationnelles évaluées et critères de performance	<p>Surveillance de divers aspects concernant l'utilisation des eaux.</p> <p>La compétence est considérée comme acquise si la personne réalise les actions suivantes :</p> <p>a) Surveiller les débits au niveau des installations d'exploitation des eaux et intervenir si la réglementation n'est pas respectée</p> <p>b) Surveiller et accompagner les vidanges et chasses des installations d'exploitation de la force hydraulique</p> <p>c) Proposer, si nécessaire, des améliorations du plan de gestion des chasses.</p>
Attitudes testées	<p>Capacité de communication, assurance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La personne est attentive, regarde l'examineur en face et s'exprime avec vivacité. Elle est également en mesure de demander des informations supplémentaires si elle a mal compris certains points. - S'exprime de façon claire et intelligible (éventuellement engagée) en formulant des phrases complètes. Évite de recourir trop fréquemment aux "Euh" et autres marques d'hésitation. - Garde le contrôle de ses mains (ne se cure pas le nez, ne place pas sa main devant la bouche, ne se cure pas les ongles, ne se gratte pas constamment, etc.). <p>Capacité d'argumentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les réponses sont bien argumentées même si elles sont fausses. - Peut adopter différents points de vue (si c'est ainsi, alors... si cela n'est pas ainsi, alors...). - Argumente avec conviction : pas au conditionnel (serait, aurait, pourrait, devrait) mais au présent (est, a, peut, doit).
Système de notation	<p>Un point pour chaque réponse donnée activement (1). Un point supplémentaire si l'argumentation est correcte (1).</p> <p>Un demi-point si la personne donne la bonne réponse avec un peu d'aide après que l'évaluateur a reformulé la question ou si elle ne la donne que partiellement et aucun point si la réponse doit être entièrement fournie par l'évaluateur.</p> <p>Un point supplémentaire pour les bonnes réponses supplémentaires aux questions qui n'impliquent pas un nombre défini de réponses (par exemple : veuillez nommer quatre aspects...). La note maximale est attribuée si la personne</p>



	<p>atteint, en comptant ses points supplémentaires, le nombre maximal de points à atteindre sans points supplémentaires.</p> <p>Nombre maximal de points à atteindre sans points supplémentaires : 30</p>
<p>Situation (Lire l'énoncé et s'assurer que la situation a bien été comprise. Dans le cas contraire, relire).</p>	<p>Deux photos vous sont présentées qui illustrent deux types d'utilisation des eaux.</p>
<p>Documents à la disposition de la candidate ou du candidat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Description écrite de la situation - Photos 1 et 2 relatives à la question d'exercice
<p>Question introductive</p>	<p>Décrivez ce que vous voyez sur la photo 1 et sur la photo 2 et expliquez ce qu'elles représentent en général et en particulier.</p>
<p>Réponses attendues</p>	<p>Concernant la photo 1 relative à la question d'exercice :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La photo représente deux lacs de retenue en série (1). Cette photo illustre un ouvrage destiné à l'utilisation de la force hydraulique pour la production d'électricité en général (1) et une centrale à accumulation en particulier (1). <p>Concernant la photo 2 relative à la question d'exercice :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La photo montre une centrale hydroélectrique dans un cours d'eau (1). Cette photo illustre l'utilisation de la force hydraulique pour la production d'électricité en général (1). Ce type d'installation en particulier est appelé centrale au fil de l'eau (1).
<p>1^{ère} question d'approfondissement</p>	<p>Expliquez les différents modes de fonctionnement des deux types de centrales.</p>
<p>Réponses attendues</p>	<p>Dans une centrale à accumulation, l'eau provenant en général de différents affluents est stockée dans une retenue (1). À partir de cette retenue, l'eau est acheminée par une conduite forcée vers l'usine hydroélectrique qui produit l'électricité (1). Plus la différence de hauteur entre la retenue et l'usine est grande, plus la quantité d'énergie livrée par une quantité donnée d'eau est élevée (1). L'eau stockée dans la ou les retenues peut être utilisée sur demande (par exemple, lorsque le prix de l'électricité est élevé ou pour stabiliser le réseau électrique) (1). La centrale de pompage-turbinage est une forme particulière de centrale à accumulation. Lorsque l'électricité est bon marché ou abondante, elle peut être utilisée pour remonter l'eau déjà turbinée dans les retenues où elle est à nouveau disponible pour produire de l'électricité lorsque la demande est forte ou lorsque cela est plus rentable (1).</p>



	<p>Les centrales au fil de l'eau fonctionnent sans stockage. Leur production dépend des quantités d'eau disponibles (1) et elles fonctionnent en permanence si le débit est suffisant (1). Les centrales au fil de l'eau nécessitent également des barrages et exploitent, elles aussi, la différence de hauteur et de pression (hauteur de chute) pour produire de l'électricité (1). Mais dans leur cas, l'eau ne peut pas être stockée.</p>
2^{ème} question d'approfondissement	<p>La production d'électricité à partir de la force hydraulique présente de nombreux avantages. Pose-t-elle également des problèmes du point de vue de la pêche pour les deux types de centrales ? Si oui, indiquez-les et justifiez votre réponse.</p>
Réponses attendues	<p>Pour les centrales à accumulation, l'eau est stockée dans des réservoirs ou lacs de retenue. Les habitats en dessous s'en trouvent détruits (1). En dessous des barrages, l'eau manque dans les cours d'eau car elle est restituée au système à un autre endroit (beaucoup plus en aval ou même dans un autre cours d'eau) (→ débits résiduels dans les tronçons court-circuités (1)). Les retenues doivent être régulièrement vidangées, ce qui entraîne des rejets importants de sédiments en aval (1). L'eau est souvent captée dans les cours d'eau en amont du barrage et envoyée dans la retenue par une conduite. Elle manque alors dans les cours d'eau concernés après la prise d'eau (1). Les barrages entravent la libre migration des poissons (1). Lors d'une exploitation par pompage-turbinage, le pompage demande davantage d'énergie que ce que la centrale peut produire (1).</p> <p>Les barrages des centrales au fil de l'eau entravent également la migration des poissons (1). Il n'est pas impossible aux poissons de les descendre à travers les turbines car elles tournent beaucoup moins vite que celles des centrales à accumulation mais ce franchissement est plus ou moins dangereux suivant l'âge et l'espèce concernée (1). La rétention de l'eau par les barrages modifie le caractère des habitats (1). À proximité de la centrale, le cours d'eau ressemble ainsi fortement à un milieu d'eau stagnante. Étant donné que les centrales au fil de l'eau sont généralement aménagées dans les fleuves et grandes rivières de plaine, elles affectent en général un plus grand nombre d'espèces que les centrales à accumulation (1).</p>
3^{ème} question d'approfondissement	<p>Le garde-pêche a-t-il la possibilité d'empêcher ou d'atténuer les effets négatifs de l'exploitation de la force hydraulique en dehors de la phase de planification ? Si, oui, expliquez de quelle manière et justifiez votre réponse.</p>
Réponses attendues	<p>Par son activité de contrôle, le garde-pêche peut veiller au bon respect des débits réservés (1). Il peut agir de même pour les rejets de sédiments lors des vidanges de barrages (1). Si les</p>



SVFA
Schweizerische Vereinigung
der Fischereiaufseher

ASGP
Association Suisse
des Gardes-pêche

ASGP
Associazione Svizzera
dei Guardapesca

Berufsprüfung 2023 / examen professionnel 2023 / esame professionale 2023

	<p>barrages sont équipés de passes à poissons, le garde-pêche peut vérifier leur efficacité et leur bon état de fonctionnement (1) ; lors de travaux exigeant la vidange des barrages, il peut prélever les poissons et les transférer dans un autre milieu (1) ; en cas d'erreurs de manipulation ou d'accidents, il peut calculer le dommage piscicole éventuel et en tirer profit pour restaurer le milieu ou le repoissonner (1). Lorsque des vidanges ou des travaux sont prévus, le garde-pêche peut également indiquer le moment où leur impact sur la faune et les habitats piscicoles est le plus faible (1).</p>
--	--

EXEMPLE